



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D20 - Remboursement de frais de mise en fourrière d'un véhicule

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D20-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 20 - Remboursement de frais de mise en fourrière d'un véhicule**Rapporteur : Mme Marylène JAUNEAU**

Pendant la période de confinement imposée pour lutter contre la propagation du virus covid-19, la foire mensuelle a été suspendue à partir du mois de mars. Le support d'information de la Ville diffusé pendant cette période annonçait que la foire mensuelle reprendrait début juin. Or la reprise de la foire mensuelle est intervenue dès la première semaine de déconfinement, samedi 16 mai 2020.

Le matin-même, le véhicule de Mme Sylvia ROUSSEAU a été verbalisé et mis en fourrière parce qu'il était stationné à l'emplacement de la foire, Place de l'Hôtel de Ville.

Par courrier reçu en mairie le 22 mai, Mme ROUSSEAU a contesté cette infraction et demandé le remboursement des frais de mise en fourrière au motif que la reprise de la foire mensuelle ne correspondait pas avec la date publiée aux Angériens, et qu'elle pensait être dans son bon droit en stationnant son véhicule Place de l'Hôtel de Ville ce jour-là.

Madame la Maire a accédé à la demande d'indulgence de Mme ROUSSEAU.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le remboursement à Mme Sylvia ROUSSEAU des frais de mise en fourrière de son véhicule le 16 mai 2020, d'un montant de 120,18 € acquittés le 16 mai 2020 auprès de la SEGAB 17350 Saint-Savinien.

Les crédits sont inscrits par décision modificative ce jour, compte 678-0200, charges exceptionnelles.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)** :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D20-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.